

Juin 2022.

Informers. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

GT du CHSCT Ministériel

TRAVAUX MENÉS PAR LE PÔLE INSPECTION SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Dans le cadre de la suppression des XCHST, le pôle ISST du Ministère réfléchit non seulement sur la future animation des réseaux mais aussi sur plusieurs thèmes :

Télétravail et équipiers d'évacuation incendie

Le Code du travail dispose que « l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs ».

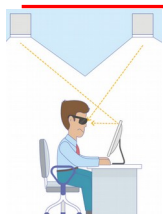
Les articles R 4227-37 à R 4227-41 en précisent les modalités : le guide-file dirige les personnes vers la sortie sécurisée la plus proche / le serre-file vérifie que l'ensemble des personnes a bien été évacué ou répertorie celles qui ont rejoint un espace d'attente sécurisé / le coordinateur d'évacuation centralise les informations issues de l'évacuation fournies aux services de secours.

Compte tenu du développement important du télétravail, il est devenu indispensable de revoir l'organisation retenue pour intégrer les absences des titulaires identifiés. Il est proposé de former tous les agents et de communiquer une note de service à tous pour expliciter la nouvelle organisation.

Les formations : extincteur et réarmement d'alarme doivent aussi être élargies.

FO Finances approuve la généralisation de la formation évacuation incendie : il faudrait d'ailleurs s'affranchir du volontariat, de même pour la formation secourisme-sauveteur au travail.

Guide ministériel éclairage



Le guide du Secrétariat général a été rédigé par les acteurs de prévention en 2002.

Depuis l'évolution des techniques nécessite de nouveaux travaux pour actualiser ce guide d'ici fin 2022 qui aura plusieurs objectifs :

- ✗ actualiser les connaissances des sujets/questions sur l'éclairage,
- ✗ indiquer les critères de choix des équipements d'éclairage à retenir, notamment de l'éclairage artificiel,
- ✗ indiquer les conditions et modalités d'utilisation pour permettre aux agents de bénéficier d'un confort visuel optimal dans leurs locaux de travail,
- ✗ mettre un document de référence à la disposition du public le plus large possible : décideurs immobiliers, gestionnaires de sites, acteurs de prévention et agents.

Le contenu du Guide a vocation à être régulièrement enrichi de fiches thématiques en fonction des contextes métiers.

Suivi budgétaire des crédits CHSCT

Les CHSCT du Ministère sont dotés d'une enveloppe financière de l'ordre de 15 M€. La note d'orientation 2022 rappelle que l'emploi de ces crédits - spécifiques à notre ministère - est fondé sur les critères de complémentarité (cofinancement des actions), d'urgence (situation imprévue) et d'exemplarité (action SSCT exemplaire préalable à une éventuelle généralisation).

Outre le financement d'actions de formation et d'aménagement de postes, ces crédits peuvent également être mobilisés pour financer des mesures actées dans les plans de prévention, des équipements de télétravailleurs ou des mesures de prévention des impacts des réorganisations de travail.

Les crédits 2021 affichent une consommation globale à 98%. Bercy a élaboré un outil de suivi de la consommation des crédits qui permet notamment de rattacher chacune des dépenses aux risques du référentiel ministériel et aux types d'action : formations, études et diagnostics, travaux, achats de petits équipements, aménagements de poste, autres.

C'est la première fois qu'on développe un outil centralisé, qui permet d'avoir une vision globale de la consommation.

FO Finances, a rappelé son attachement au maintien de notre politique ministérielle avec un budget dédié, même après la suppression des CHSCT qui sera actée début 2023.

Gestion des événements graves

Une note de 2012 organise le dispositif de suivi en santé au travail des agents victime d'un attentat, d'une agression ou de tout autre événement survenu dans le cadre de leurs fonctions.

Bercy se propose d'actualiser ce dispositif à travers l'élaboration d'un KIT, directement opérationnel constitué de fiches afin d'en renforcer le caractère opérationnel.

Ce guide a vocation à préparer ces acteurs à faire face de manière optimale à de telles situations, en connaissant leur rôle et celui des autres acteurs, de façon à apporter, de manière coordonnée, soins, écoute, soutien et considération aux agents concernés et limiter les risques.

Les différentes étapes du plan sont la présentation du dispositif de gestion et d'accompagnement des services impactés par un événement grave sur le lieu du travail / les conséquences sur les individus et sur le collectif, / la mise en place, la constitution et le rôle de l'« équipe de crise » / l'organisation des actions (immédiates de H 0 à 48H, / post immédiates de 48H à 1 semaine / à long terme jusqu'à 6 mois.

